

# PLAN NATIONAL D'ACTIONS (PNA) POUR LE RETABLISSEMENT DE L'IGUANE DES PETITES ANTILLES 2018 - 2022



Compte-rendu

# Comité de pilotage n°6

du Plan national d'actions (PNA)

pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles (IPA)

2018-2022

https://www.iguanes-antilles.org/

dont espace réservé aux partenaires (mot de passe : delicatissima)

# **Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin**

Mercredi 20 mars 2024 10h30 – 12h15





# Comité de pilotage (COPIL) n°6 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles

Date et heure: le mercredi 20 mars 2024, 10h30 à 12h15

**Lieu** : Salle Prestige DEAL St-Phy (Guadeloupe) ; Salle ALIKER DEAL Schoelcher (Martinique) + visioconférence (via *logiciel DEAL*)

**Participants** : cf. Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité de pilotage n°6 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles

# Documents joints :

- Présentation en séance du 6<sup>ème</sup> Comité de pilotage (COPIL) du PNA IPA
- Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA
- Tableau de bord de suivi financier du PNA IPA 2018-2022 en Guadeloupe
- Tableau de bord de suivi financier du PNA IPA 2018-2022 en Martinique
- Programmation technique et budgétaire du PNA validée pour l'année 2024
- Compte rendu complet des **Comités Techniques (COTEC) n°6** du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles (IPA)
- Compte-rendu du Comité de pilotage (COPIL) n°5 du PNA IPA

# Rédacteur compte-rendu :

- Nicolas PARANTHOËN (ONF)

Version du document	Date de diffusion	Liste de diffusion		
Projet de compte-rendu – v1	10 juin 2024	Membres du COPIL		
Compte-rendu final – vF	2 juillet 2024	Réseau Iguane des petites Antilles		
Nombre de pages : 10 + annexe				

**NB** : tous les documents cités dans le présent compte-rendu et soulignés en bleu sont téléchargeables via des liens hypertextes.

# Relevé de décisions du Comité de pilotage (COPIL) n°6 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles

Thème	Pilote(s)	Décisions			
	Antilles				
Bilan financier		<b>01.</b> validation du bilan financier :			
	COPIL	- <u>Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Guadeloupe</u>			
		- Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Martinique			
		- bilan financier pluriannuel 2018-2023 (cf. diapositives n°8 à 10)			
		- bilan financier 2023 (cf. diapositives n°11 à 15).			
	Antilles				
Bilan technique	COPIL	<b>02.</b> validation du bilan technique :			
		- Tableau de bord des indicateurs de suivi des actions du PNA 2018-2023			
		- Rapport d'évaluation du PNA pour le rétablissement de l'iguane des petites Antilles			
		<u>2018-2023</u>			
Program	Antilles				
me d'action	COPIL	<b>03.</b> validation de la programmation technique et budgétaire 2024 :			
2025		- Programmation technique et budgétaire pour l'année 2024.			





# 1. Introduction

**Nicolas PARANTHOËN** (animation PNA) accueille et remercie les participants pour leur présence à ce comité de pilotage (COPIL) n°6 du <u>PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles</u>, organisé de façon hybride en présentiel et en visio-conférence. Il excuse l'absence de la directrice régionale de l'ONF en Guadeloupe et du responsable du service biodiversité et développement durable, qui ont eu un empêchement de dernière minute.

**COPIL**: tour de table (cf. Annexe 1 – Liste des 9 participants).

Le PNA IPA a démarré en 2017 avec le marché signé entre la DEAL Guadeloupe, la DEAL Martinique et les deux directions régionales de l'ONF. Le rôle, la composition du Comité de pilotage et la mise en œuvre de la gouvernance du PNA sont rappelés (cf. diapositive n°3 de la présentation) :

« Le comité de pilotage a un rôle décisionnel. Il valide par un vote formel, les bilans techniques et financiers de l'année écoulée, transmis après avis des comités techniques. Il émet également des recommandations concernant les programmes prévisionnels de l'année à venir pour chaque territoire. ».

Les comités techniques (COTEC) se sont tenus le 5 décembre 2023 pour la Martinique et le 12 décembre 2023 pour la Guadeloupe et Saint-Martin. Un bilan des actions menées au cours de l'année écoulée a été présenté, et des actions à poursuivre ou démarrer pour l'année suivante ont été proposées. L'ensemble des propositions a été compilé et budgétisé par l'équipe d'animation du PNA. Il s'agit du programme technique et financière 2024 du PNA, soumis à validation du Comité de pilotage de ce jour. Les financements acquis, à demander ou à rechercher ont été identifiés pour chacune de ces propositions.

Outre la gouvernance, **l'articulation globale du PNA est rappelée**. Le plan comporte 3 objectifs : conservation, connaissance et sensibilisation. Ils se déclinent en 13 actions fixées en priorité 1, 2 ou 3 (cf. <u>diapositive n°4</u>).

L'ordre du jour du COPIL est présenté.



# 2. Bilan financier

1. Outils de suivi : tableaux de bord de suivi financier

Les **tableaux de bord de suivi financier pour la Guadeloupe et pour la Martinique** ont été actualisés au 20 mars 2024. Ces tableaux sont accessibles en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : <a href="https://www.iguanes-antilles.org/espace-reserve-membres">https://www.iguanes-antilles.org/espace-reserve-membres</a> (mdp : delicatissima).

Ils permettent une vision analytique précise du bilan financier et de la programmation par année, par objectif et par action du PNA. Quelques extractions graphiques sont présentées en séance (cf. diapositives n°8 à 15).

2. Bilan financier pluriannuel 2018-2023 (6 années, cf. diapositives n°8 à 10)

<u>L'estimation budgétaire globale du PNA</u> est établie à 3 056 000 € pour 6 années de mise en œuvre, ce budget étant équitablement réparti entre la Guadeloupe et la Martinique. Il porte à 47% sur des actions de conservation pour la Martinique et à 53% pour la Guadeloupe, à 20% sur l'animation du PNA, à 25% sur des actions de connaissance pour la Martinique et à 17% pour la Guadeloupe, et à 9% sur des actions de sensibilisation.

Les dépenses prévisionnelles conventionnées pour mettre en œuvre des actions du PNA s'élèvent à 1 720 623 € pour la Guadeloupe et à 1 467 853 € en Martinique, soit un total de 3 188 476 €. En Guadeloupe et à Saint-Martin, ces financements acquis portent à 42% sur des actions de conservation, à 26% sur l'animation du PNA, à 21% sur des actions de connaissance et à 11% sur des actions de sensibilisation. En Martinique, ils portent à 36% sur des actions de conservation, à 29% sur l'animation du PNA, à 24% sur des actions de connaissance et à 11% sur des actions de sensibilisation. Six à dix financeurs contribuent à ces budgets sur chaque territoire. En Guadeloupe, il s'agit des services de l'État à hauteur de 58% des budgets conventionnés, à 8% des établissements publics, à 24% de l'Union européenne et à 3% du Conseil régional. En Martinique, il s'agit des services de l'État à hauteur de 66% des budgets conventionnés, à 9% des établissements publics, à 3% de l'Union européenne, et à 21% de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Les dépenses réalisées pour mettre en œuvre des actions du PNA s'élèvent à 1 348 936 € pour la Guadeloupe (78% d'exécution) et à 1 204 457 € pour la Martinique (82% d'exécution), soit un total de 2 553 393 €. En Guadeloupe, ces dépenses réalisées portent à 43% sur des actions de conservation, à 31% sur l'animation du PNA, à 20% sur des actions de connaissance et à 6% sur des actions de sensibilisation. En Martinique, elles portent à 43% sur des actions de conservation, à 29% sur l'animation du PNA, à 17% sur des actions de connaissance et à 11% sur des actions de sensibilisation. La contribution par financeurs varie sensiblement par rapport aux dépenses prévisionnelles. En Guadeloupe, il s'agit des services de l'État à hauteur de 61% des dépenses réalisées (soit une part de financement plus élevée que prévue), à 8% des établissements publics, à 20% de l'Union européenne et à 2% du Conseil régional. En Martinique, il s'agit des services de l'État à hauteur de 71% des dépenses réalisées, à 11% des établissements publics, à 4% de l'Union européenne, et à 13% de la Collectivité Territoriale de Martinique.

In fine, le taux de dépenses exécutées est en dessous de ce qui avait été prévu initialement pour les deux territoires, avec notamment une part « animation » supérieure aux attentes, et une part « conservation » inférieures aux attentes.





## 3. Bilan financier 2023 (cf. diapositives n°11 à 15)

<u>Les dépenses prévisionnelles conventionnées</u> pour mettre en œuvre des actions du PNA en <u>Guadeloupe</u> en 2023 s'élèvent à **405 448 euros**. En <u>Martinique</u>, elles s'élèvent à **194 854 euros**.

Les dépenses réalisées d'après la programmation technique et budgétaire 2023 s'élèvent à 386 417 euros pour la <u>Guadeloupe</u>, soit 95% des dépenses prévisionnelles. L'écart est lié aux dépenses qui n'ont pas été réalisées pour l'installation de blocs rocheux à la Pointe des Colibris, ou la campagne de communication. Les dépenses ont été allouées pour 68% à des actions de conservation, pour 18% à l'animation du PNA, pour 10% à des actions de connaissance, et pour 4% à des actions de sensibilisation. L'État (MTECT et DEAL) apparaît comme le plus gros financeur avec 72% des budgets conventionnés et 71% des dépenses engagées via l'animation du PNA, le programme « Mission d'Intérêt Général biodiversité (MIB Bio) », une subvention pour les actions pilotées par l'animation du PNA, et le programme « France relance » pour la lutte contre l'Iguane commun à Jarry.

Les dépenses réalisées d'après la programmation technique et budgétaire 2023 s'élèvent à 171 187 euros pour la Martinique, soit 88% des dépenses prévisionnelles. L'écart est lié aux dépenses qui n'ont pas été réalisées pour le rachat de moutons et l'entretien des sites de ponte à l'îlet Chancel. Les dépenses ont été allouées pour 43% à des actions de conservation, pour 32% à des actions de connaissance, pour 19% à l'animation du PNA et pour 6% à des actions de sensibilisation. L'État (MTE et DEAL) apparaît comme le plus gros financeur avec 68% des budgets conventionnés et 75% des dépenses engagées via l'animation du PNA, le programme « Mission d'Intérêt Général biodiversité (MIB Bio) » et 3 subventions pour la mise en œuvre d'actions. La contribution de la Collectivité territoriale de Martinique s'élève à 32% des budgets conventionnés et 25% des dépenses totales engagées.

# <u>Décision du COPIL [Bilan financier]</u>:

01. COPIL: validation du bilan financier:

- Tableau de bord de suivi financier du PNA IPA 2020-2029 en Guadeloupe
- Tableau de bord de suivi financier du PNA IPA 2020-2029 en Martinique
- bilan financier pluriannuel 2018-2023 (cf. diapositives n°8 à 10)
- bilan financier 2023 (cf. diapositives n°11 à 15).





# 3. Bilan technique

1. Outil de suivi : tableau de bord des indicateurs de suivi des actions

Le <u>tableau de bord des indicateurs de suivi des actions du PNA</u> a été actualisé de manière très exhaustive le 27 juin 2023, et utilisé pour l'évaluation finale du PNA IPA 2018-2022. Il est accessible en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : <a href="https://www.iguanes-antilles.org/espace-reserve-membres">https://www.iguanes-antilles.org/espace-reserve-membres</a> (mdp : delicatissima). Les actions figurant au PNA et leurs indicateurs associés sont inscrits en lignes. Les colonnes détaillent l'intitulé des actions, sous actions et indicateurs du PNA, le niveau de priorité, le calendrier d'exécution prévisionnelle, l'opérateur, le renseignement quantitatif de chaque indicateur par année et par territoire, avec une estimation du pourcentage de réalisation, et enfin la liste des livrables associés à chaque action, téléchargeables depuis le tableau de bord par liens hypertextes.

La mise à jour du tableau n'est pas jugée prioritaire pour 2024 par le COPIL. Il est proposé d'attendre l'écriture d'un nouveau PNA avec l'émergence d'un nouveau format pour une prochaine mise à jour.

2. Rapport d'évaluation du PNA IPA 2018-2022

La version finale du <u>rapport d'évaluation du Plan national d'actions pour le rétablissement de</u> <u>l'iguane des petites Antilles 2018-2023</u> a été publiée en décembre 2023. Il a fait l'objet d'une réunion de restitution auprès du réseau de partenaires le 30 janvier 2024. La pertinence et la cohérence des objectifs et des actions ont été reconnues par les acteurs, même s'ils dénoncent parfois l'insuffisance des efforts développés, et dans certains cas l'allocation des moyens destinés à atteindre ces objectifs. **L'état de conservation se serait encore aggravé au cours des 5 années de la durée du PNA**: malgré certaines avancées réelles des points de vue de la connaissance et de la sensibilisation en particulier, ces efforts seraient demeurés insuffisants pour stopper les tendances démographiques observées. Les actions de conservation de l'espèce et de ses habitats s'affichent comme un élément de faiblesse du plan. La protection des sites clefs pour l'espèce demeure enclore relative. La bio-sécurisation des principaux pôles connus de dissémination de l'Iguane commun devrait être renforcée, et l'accent devrait être placé sur les actions de protection territoriale de l'espèce.

Le rapporteur recommande notamment de conforter les acquis au moyen d'un troisième PNA de rétablissement de l'espèce, sur une durée de 10 ans, autour des trois thématiques suivantes : (1) réduire les pressions sur l'espèce et ses habitats en renforçant la lutte contre les causes non naturelles de sa destruction ainsi que les mesures de conservation territoriales des habitats clefs, (2) approfondir les connaissances sur l'espèce et suivre les réponses des populations aux efforts de réduction des pressions, et (3) renforcer la mobilisation des tous les acteurs, publics, y compris au niveau politique, et privés, pour la sensibilisation et leur implication directe dans l'exécution des actions.

Le COPIL valide le rapport d'évaluation.





- 3. Actions phares mises en œuvre en 2023 (cf. diapositives n°19 à 22)
- a. Objectif I : Rétablir l'IPA par des actions de conservation adaptées

L'action n°I.1 du PNA prévoit de « réduire la pression exercée par l'Iguane commun *Iguana iguana* ». En Guadeloupe, l'année 2023 a été marquée par le **projet de régulation et de biosécurité vis-à-vis des iguanes invasifs**, porté par le Domaine canin – Fourrière de l'Alliance¹. 6 agents cynophiles et 4 chiens ont été formés pour la détection d'iguanes. 26 interventions ont eu lieu sur le quai 9 et le port autonome de Jarry, permettant la capture de 115 iguanes et 1 169 œufs. 67 contrôles de biosécurité ont été réalisés sur la barge de marchandises depuis Jarry, pour prévenir le risque d'introduction d'iguanes invasifs vers La Désirade. Les opérations de biosécurité seront pérennisées sur les 3 prochaines années (cf. partie 4, page 9).

L'action n°I.4 du PNA prévoit de « réduire la mortalité non naturelle de l'espèce ». En Martinique, une dératisation chimique a été menée sur les îlets Chancel et la Grotte durant 7 semaines en février et mars, pour éliminer la prédation des rats sur les œufs d'iguane et limiter leur impact sur la végétation². Les contrôles de biosécurité bimestrielle menés en novembre/décembre 2023 et en février/mars 2024 ont confirmé l'absence d'indices de rats sur ces îlets.

b. Objectif II: Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux de la protection de l'IPA

L'action n°II.1 du PNA prévoit de « définir une stratégie de communication externe et la mettre en œuvre ». Le **plan de communication** a été déployé avec une campagne médiatique en mai 2023 pour la Martinique<sup>3</sup>, des animations scolaires et grand public tout au long de l'année sur les deux territoires<sup>4</sup>, et une sensibilisation auprès des collectivités guadeloupéennes via l'envoi d'un courrier aux maires à l'occasion des vœux, couplé à rencontres sur le terrain.

c. Objectif III : Suivre les tendances d'évolution des populations d'IPA et de leurs habitats

L'action n°III.1 du PNA prévoit de « poursuivre le suivi des populations ». En 2023, le rapport d'analyse des données pluriannuelles de suivi des populations d'Iguane des petites Antilles a été publié<sup>5</sup>. Il concerne à la fois les populations de l'îlet Chancel, de Petite Terre et de la Pointe des Colibris (La Désirade) suivies par protocole de capture-marquage-recapture, mais également celles de la Dominique et Saint-Eustache. Sur l'îlet Chancel, la population décline au rythme de 4% par an. Elle est passée d'environ 1 000 individus en 2014 à environ 550 en 2021. Des difficultés sont rencontrées aux premiers stades du cycle de vie (de l'œuf à l'adulte), en raison de (i) la faible disponibilité et qualité

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Warret Rodrigues & al., 2023. Démographie d'une espèce en déclin : coûts et bénéfices des différentes méthodes de suivi chez l'Iguane des petites Antilles



Domaine canin, Fourrière de l'Alliance, 2024. Opération de gestion de population d'espèces exotiques envahissantes: mise en œuvre de chiens de détection pour lutter contre *Iguana iguana*. Fiche retour d'expérience
 HELP SARL, 2023. Tentative d'éradication du rat noir (*Rattus rattus*) sur l'îlet Chancel - Martinique. Rapport de mission

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> ONF, 2023. Communication autour de l'Iguane commun pour favoriser la protection de l'Iguane péyi. Rapport de bilan France relance

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> <u>Carbet des sciences, 2023</u>. Communiquer sur l'Iguane des petites Antilles au plus près des usagers. Bilan juin 2020 à mai 2023



des surfaces de ponte (érosion du sol aggravée par le surpâturage), (ii) la prédation des œufs et probablement des jeunes par les rats, et (iii) la dégradation de l'habitat de développement (absence de strates herbacée et arbustive causée par le surpâturage). À Petite Terre, la densité d'iguanes est globalement élevée, avec une tendance stable entre 2015 et 2022. Toutefois, cette population est très vulnérable aux aléas climatiques, dont les sécheresses qui réduisent la disponibilité alimentaire. Le taux de recrutement est inquiétant à Terre-de-Haut: certaines années, aucun œuf et/ou aucun jeune ne survit jusqu'à l'âge adulte d'après les taux de recrutement, ce qui pourrait aussi être imputé à la prédation potentielle des rats sur les œufs voire les juvéniles. Enfin, à la Pointe des Colibris, la population est en déclin, passant d'environ 550 individus en 2012 à moins de 150 en 2022. Très peu de mâles sont rencontrés sur la zone. Le taux de survie est variable et en moyenne faible, ce qui traduit une importante mortalité adulte (prédation par les chiens, collisions routières, aléas climatiques dont sécheresse) et/ou une émigration de la zone (habitat d'alimentation de moins en moins favorable).

# 8

#### Décision du COPIL [Bilan technique] :

**02. COPIL**: validation du bilan technique:

- Tableau de bord des indicateurs de suivi des actions du PNA 2018-2023
- Rapport d'évaluation du PNA pour le rétablissement de l'iguane des petites Antilles 2018-2023.





# 4. Programmation technique et budgétaire pour l'année 2024

1. Estimation de l'avancement général 2018-2023 des actions du PNA IPA

Outre le tableau de bord des indicateurs et le rapport d'évaluation 2018-2023, une estimation commentée de l'avancement général de la mise en œuvre des actions est présentée sous forme de tableaux synthétiques, depuis le démarrage des actions en 2018 et jusqu'à 2023 (cf. diapositives n°24 à 27).

#### 2. Propositions d'actions prioritaires par les COTEC pour 2024

Le <u>relevé global des avis et propositions</u> des Comités techniques n°6 ainsi que le <u>programme d'actions</u> 2024 ont été envoyés en amont aux membres du COPIL, pour préparer leur validation en séance. En séance, ces éléments sont présentés de façon plus synthétique (cf. <u>diapositives n°28 à 32</u>). Les actions de priorité 1 et 2 sont identifiées, associées au territoire de mise en œuvre, au budget prévisionnel, au financeur identifié et à son porteur.

# 3. Rappel de la stratégie de financement 2024-2026

Le schéma de la stratégie financière validée en COPIL n°5 sur la période 2024-2026 est rappelé (cf. diapositives n°33) : un financement structurel et pluriannuel porté par l'animation du PNA est ciblé sur chaque territoire, de manière à déployer les actions prioritaires sous forme de prestations avec les partenaires du réseau. En complément, l'animation du PNA assure une veille des opportunités et apporte son soutien aux partenaires et aux autres services de l'ONF pour le montage et le portage direct de projets, sur des actions spécifiques du PNA.

#### 4. Perspectives financières 2024 pour la mise en œuvre du programme

Les perspectives de financement pour la mise en œuvre du programme d'actions 2024 sont présentées (cf. diapositives n°34 à 36). En Guadeloupe, une demande d'aide européenne FEDER a été déposée par l'ONF animateur du PNA, pour une durée de 3 ans et un budget prévisionnel de 249 412 € (dont 81 000 € en 2024)<sup>6</sup>. En Martinique, une demande de subvention a été envoyée à la Collectivité Territoriale de Martinique, pour une durée de 2 ans et un budget prévisionnel de 160 000 € pour le PNA IPA (dont 80 € en 2024). Elle sera complétée par une demande d'aide de l'État à hauteur de 37 500 € en 2024.

En parallèle, l'ONF *opérateur* a obtenu un financement État au titre de la Mission d'Intérêt Général Biodiversité (MIGBio) pour des actions du PNA IPA en 2024, estimé à 44 k€ pour la Guadeloupe et 59

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ce dossier inclut également le financement d'actions du PNA tortues marines, pour un budget global de 1 006 229 €





k€ pour la Martinique. Une demande de financement aux Fonds verts est envisagée par l'ONF Guadeloupe concernant un projet de restauration écologique de la Pointe des Colibris<sup>7</sup>.

Enfin, une aide au montage de dossiers est engagée auprès de plusieurs partenaires du réseau : le Domaine canin pour un projet de biosécurité cynophile déposé puis accepté à hauteur de 300 k€ aux Fonds verts Guadeloupe ; l'association Titè en autofinancement de 7 k€ pour les suivis CMR et comptages répétés des iguanes à Petite Terre ; le GPMG pour lancer une prestation de régulation d'iguanes invasifs sur la zone portuaire de Jarry ; un consortium de 4 partenaires en Martinique pour un projet de brigade contre les iguanes invasifs déposé à hauteur de 1 079 k€ aux Fonds vert ; enfin, la CTM pour le financement d'une thèse au CNRS-Boréa.

# 5. Validation du programme technique et budgétaire 2024

Les budgets prévisionnels sur financements acquis, à demander ou à rechercher sont listés (cf. diapositives n°37). Deux actions prévues au programme d'actions 2024 sont dépourvues de financements : la réduction de la mortalité liée aux collisions routières et aux enchevêtrements dans les clôtures de protection des jardins privés à La Désirade, et l'animation externalisée du site internet et de la page Facebook du réseau Iguane des petites Antilles. Les actions prévues dans le dossier de demande de subvention déposé à la CTM sont également menacées par un engagement incertain de la collectivité.

La DEAL Guadeloupe demande une plus grande ambition pour des solutions de réduction de la mortalité liée aux collisions routières à La Désirade, ainsi qu'en matière de communication sur ce territoire.

## Décision du COPIL [Programme d'action 2024] :

**03. COPIL** : validation de la programmation technique et budgétaire 2024 :

- Programmation technique et budgétaire pour l'année 2024.

# 5. <u>Clôture du comité de pilotage</u>

L'ordre du jour étant épuisé, le COPIL est clos à 12h15.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** remercie l'ensemble des participants au COPIL et indique qu'un projet de compte-rendu sera envoyé, accompagné de tous les documents qui ont été présentés. En l'état actuel, l'animation du PNA peut commencer à travailler sur la feuille de route telle que validée via la programmation technique et budgétaire 2024.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Complément post-réunion : un dossier a finalement été déposé à l'appel à projet OFB « Mission Nature 2024 ».





Annexe  $\bf 1$ : Liste des personnes présentes au Comité de pilotage n°6 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Collectivité Territoriale de Martinique	Liam VILLENEUVE	Chargé de mission	liam.villeneuve@collectivitedemartiniq ue.mq 05 96 72 21 40
Collectivité Territoriale de Martinique	Katherine LECOURT	Directrice adjointe de l'environnement et de l'énergie	katherine.lecourt@collectivitedemartini que.mq
DEAL Guadeloupe	Catherine PERRAIS	Directrice adjointe	catherine.perrais@developpement- durable.gouv.fr
DEAL Guadeloupe	Mélina LAURENT	Cheffe du pôle biodiversité	melina.laurent@developpement- durable.gouv.fr 06 90 67 93 43
DEAL Guadeloupe	Chloé ALANIESSE	Chargée de mission biodiversité marine et politique de conservation	chloe.alaniesse@developpement- durable.gouv.fr 06 90 59 66 15
DEAL Martinique	Pierre-Emmanuel VOS	Directeur adjoint	pierre-emmanuel.vos@developpement- durable.gouv.fr 06 96 84 62 69
DEAL Martinique	Julie GRESSER	Chargée de mission faune terrestre	julie.gresser@developpement- durable.gouv.fr 05 96 59 59 40
ONF Guadeloupe / Martinique	Nicolas PARANTHOËN	Coordinateur interrégional des PNA	nicolas.paranthoen@onf.fr 06 90 47 37 32
ONF Martinique	Félix BOMPY	Adjoint au directeur territorial / Responsable du service SIDE	felix.bompy@onf.fr 06 96 35 06 49

